



Résiliation de contrat suite à une offre d'emploi

Par **pilou692**, le **13/08/2008** à **21:27**

bonjour,

je suis actuellement Caporal chef au sein de l'armée de terre. Je totalise 10ans et 2 mois de servie, je serais donc officiellement en fin de contrat en juin 2009, au terme de mon dernier contrat de 1an signé : "au titre de la reconversion".

Après toutes ces années de bons et loyaux services, j'ai après maintes et maintes questions décidé (non sans peine) de quitter l'institution militaire pour des raisons propres à mon devenir.

Depuis maintenant 3 semaines j'ai été contacté par une entreprise qui à eu vent de mon profil par un réseau d'amis. Depuis ce matin, suite à 3 entretiens avec cette même société, il m'a été stipulé que mon profil correspondait exactement à leur recherche et il m'a été proposé un CDI immédiat. De plus, je dispose d'avantages assez conséquents si toutefois j'intègre ce poste : 13ème mois, prime bilan mensuelle, téléphone, voiture de fonction, salaire durant les 6 premiers moi de 1900euros (net) et ensuite de 2200euros (net).

Malgré tout cela, et après renseignement pris auprès de ma Direction des Ressources Humaines, il m'a été notifié que je ne pouvais résilier mon contrat que 3 mois avant sa fin officielle, soit pour mon cas, en mars 2009. Or, à ce jour, le poste pour lequel je désire être recruté est une création de poste prévue dans les 2 mois à venir (mi octobre), et je n'ai pas de mal à imaginer que la société ne sera pas à même d'attendre ma personne jusqu'en mars !!!

J'aimerais donc si toutefois il est possible de mettre en avant des faits ou bien de trouver une solution pour palier à un tel problème ! je reste ouvert à toutes les propositions ou toute aide car je suis actuellement dans une impasse. Je cherche toutefois une façon réglementaire de

quitter l'institution car j'ai toujours servi avec honneur, loyauté et je ne désire pas entâcher un tel parcours !!!

mail direct : pilou692@aol.com